

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

7 DÉCEMBRE 2017

Commune de QUINCEY 70000

L'an deux mille dix-sept, et le sept décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BAPTIZET, Maire.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2017

Présents : M. François BAPTIZET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Isabelle BELLET, M. Bruno BIDOYEN, M. Christian CHAUSSALET, M. Yves DURGET, M. Claude FOURNIER, M. Gilles GARDIENNET, Mme Fabienne LEMOINE, M. Joseph NICOT

Absents excusés :

Mme Véronique BATISSE

Ont donné pouvoir :

Mme Nathalie BANET à Mme Isabelle BELLET

M. David JACQUEMOUD à M. Joseph NICOT

Mme Marie-Noëlle MOUGIN à M. Gilles GARDIENNET

Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN

Mme Fabienne LEMOINE a été élue secrétaire.

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

PRIX DU LOT D'AFFOUAGE

34/2017

Le nombre des ayants droits à l'affouage inscrits pour l'année 2017 est de 22. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste des bénéficiaires de l'affouage 2017.

Le volume estimé est de 352 stères, soit environ 16 stères par affouagiste, dont 3 de houppiers et 13 de petits pieds.

Le prix du stère de houppiers et petits pieds est fixé à 8.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix du lot à 128.00 €.

DECISIONS MODIFICATIVES

35/2017

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réviser des crédits sur le budget Commune afin de pouvoir régulariser le prélèvement au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2017.

Augmentation sur crédits ouverts :

Chapitre 014 – article 739223 : + 478.00 €

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réviser des crédits sur le budget Eau afin de pouvoir régulariser les intérêts courus non échus (ICNE) pour l'année 2017.

Diminution sur crédits ouverts :

Chapitre 66 – article 66112 : - 120.00 €

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les révisions de crédits proposées par Monsieur le Maire.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU

36/2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service EAU de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : RECTIFICATIF

37/2017

Le Maire rappelle la délibération n° 12/2017 du 11 mai 2017 décidant de l'attribution des subventions aux associations et informe les membres du Conseil Municipal que le montant total alloué à l'association "les P'tits Loups" est de 2 700.00 € et non 2 520.00 €, suite à une erreur sur le nombre d'élèves.

Il précise que les crédits nécessaires sont ouverts à l'article 6574 du budget général de la Commune.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'ajouter la somme de 180.00 € au montant initialement voté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents